

Foire aux questions

Appel à projets - Mobilier pour un numérique inclusif

COMBIEN DE PROJETS ALLEZ-VOUS RETENIR ?

Le nombre de projet qui sera retenu n'est pas défini.

FAUT-IL PROPOSER UNE SOLUTION VERSATILE, COUTEAU SUISSE (ADAPTABLE A TOUS PUBLICS) OU QUI REPONDENT A CERTAINS BESOINS SPECIFIQUES ?

Les deux types de projet sont éligibles. L'adaptabilité des mobiliers est un critère, cependant, essentiel du cahier des charges.

LES MOBILIERS SONT LES SUPPORTS DE PLEIN D'ACTIVITES DIFFERENTES, COMMENT REPONDRE A TOUS LES USAGES ?

La première étape de la démarche sera une exploration des besoins. Par ailleurs, l'idée du mobilier à option permet de répondre une grande diversité de besoin et favorise une réappropriation par les acteurs.

PEUT-ON PROPOSER DES CHOSES QUI DEMANDENT UNE PRECISION DE FABRICATION AVEC DES MACHINES NUMERIQUES OU JUSTE AVEC DES TECHNIQUES DE FABRICATION LOWTECH ?

Ces points vont être abordés tout au long de la démarche, notamment lors des interactions avec le collectif de personnalités qualifiées. L'idée est de limiter la complexité pour augmenter la possibilité de la fabrication par un maximum d'acteurs, notamment les makers et les petits artisans.

LA JEUNESSE, EST-CE UNE CIBLE IMPORTANTE ?

Oui !

VOUS PARLEZ BEAUCOUP D'USAGES, MAIS JE NE LES TROUVE PAS DANS LES CRITERES DE NOTATION ?

Les usages ne sont pas présentés comme un critère. En revanche, ils sont au cœur de la démarche car celle-ci commence par une exploration des besoins des professionnels de la médiation numérique.

FAIRE A LA PLACE DE / FAIRE AVEC ?

Les professionnels de la médiation numérique ont recours aux deux pratiques, selon les besoins de l'utilisateur. Le mobilier peut répondre aux deux besoins.

QUELLE IMAGE DE LA REPUBLIQUE, DE LA POSTURE DE L'ETAT FAUT-IL VEHICULER ?

C'est au designer de proposer une image au regard de son expertise et de son exploration des besoins. L'enjeu est de donner à voir l'Etat, sa présence et sa prise en charge sur tout le territoire tout en démystifiant la posture parfois excluante du guichet de service public.

QUEL LIEN AVEC LES FABRIQUES NUMERIQUES DE TERRITOIRES ?

Les Fabriques Numériques de Territoires sont des Fabriques de Territoires qui ont reçu un financement supplémentaire pour mener des actions d'accompagnement aux démarches administratives et d'émancipation par le numérique. Le mobilier pour l'inclusion numérique a, notamment, vocation à être déployé dans ces lieux.

CET AAP EST-IL SOUMIS A LA REGLE DES MINIMIS ?

Oui.

QU'EST-CE QUE LE TAUX JOURNALIER MOYEN ?

Le tarif moyen que souhaite appliquer le designer.

UN PLAFOND DE BUDGET EST-IL FIXE POUR LES COÛTS DE FABRICATION ?

Non. Toutefois, toutes les collectivités locales, mêmes les plus petites ayant un budget très contraint, doivent pouvoir financer la fabrication du mobilier.

EST-IL POSSIBLE DE PRÉVOIR UNE EXPERIMENTATION AVEC L'ACTEUR DE SON CHOIX ?

Le designer choisit sa méthodologie et organise son travail librement dans la perspective d'une livraison d'un prototype de mobilier fonctionnel abouti en juin 2021.

LA MISE EN CONFORMITÉ AVEC LES NORMES DE SECURITE EST-ELLE COMPRISE DANS LE BUDGET ?

Le respect des normes EPR est compris dans le budget. Les coûts éventuels liés à d'autres normes seront évoqués avec le collectif de personnalités qualifiées lors du suivi de projet.

LES ACTEURS DE LA MEDIATION NUMERIQUE POURRONT-ILS RECUPERER LES PLANS DE CE MOBILIER ET LE FAIRE CONSTRUIRE PAR DES ARTISANS LOCAUX A LEUR FRAIS ?

Oui, c'est exactement le sens de la démarche ! Nous allons aussi développer un dispositif de soutien financier à la construction de ce mobilier.

AU REGARD DE LA CRISE SANITAIRE, LES MEDIATEURS ONT-ILS DU MATERIEL SUPPLEMENTAIRE A TRANSPORTER (GANTS, MASQUES, GEL ETC.) ? FAUT-IL LE PRENDRE EN COMPTE DES LE DEPART ?

L'idée de faire un mobilier à options qui permet de faire face à des besoins conjoncturels ou structurels.

QUELLE EST LA DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS ?

Le 2 mars à 23h59.

POUVONS-NOUS FAIRE APPEL A DES INTERVENANTS EXTERIEURS EN PLUS DES SALARIES DE LA STRUCTURE PORTEUSE ?

Oui, cela est possible. Toutefois, l'AAP s'adresse à des designers, c'est donc l'activité du designer qui sera rémunérée. Le montage ou le statut du candidat n'est pas un critère d'éligibilité.

LA CANDIDATURE EST POSSIBLE POUR TOUT TYPE DE STRUCTURE ? QUEL QUE SOIT LE STATUT JURIDIQUE ?

Oui.

L'ÉVALUATION EST UNIQUEMENT SUR DOSSIER OU UNE SOUTENANCE EST ORGANISEE ?

L'évaluation se fait uniquement sur dossier. Le dossier doit notamment donner à voir l'état d'esprit de la démarche proposée. Des interactions régulières sont ensuite organisées avec le collectif de personnalités qualifiées de suivi de projet.

LES USAGES DU MOBILIER PEUVENT-ILS CONCERNER L'ACCUEIL D'OUTILS DE FABRICATION NUMERIQUE ? OU S'AGIT-IL SIMPLEMENT DES OUTILS INFORMATIQUES CLASSIQUES ?

Les deux !

COMMENT FAIRE UN MOBILIER QUI PERMETTE DE TRANSPORTER TOUT TYPE D'APPAREIL NUMERIQUE (ORDINATEUR / TABLETTES / SMARTPHONE... DE TOUTE TAILLE) ?

Par l'approche réglable et modulaire. Il est possible que le mobilier ne soit pas compatible avec certains appareils aux formats extrêmement différents par rapport à la norme. C'est sans doute inévitable. Nous réglerons ces questions en cours de mission.